



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 7 août 2017, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer et Martin Sauvé formant quorum sous la présidence du maire. Mmes les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier sont absentes. M. le conseiller Jean-Denis Patenaude est absent. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES

8535-08-2017 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juillet 2017.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8536-08-2017 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Pelletier : Demande si nous recevons un rapport concernant les appels incendie sur le territoire de la Municipalité de la part du service d'incendie de Châteauguay.

Monsieur le maire mentionne que mensuellement, nous recevons un rapport concernant les appels ayant eu lieu à Saint-Isidore et ceux ayant nécessité l'intervention de la caserne 22 en dehors de la municipalité.

M. Champagne : Demande quand est prévue la réparation de la borne-fontaine devant le 59 Boyer.

Monsieur le maire mentionne que nous n'avons pas l'information présentement, mais que nous vérifierons auprès du directeur des travaux publics.

M. Lelièvre : Mentionne qu'il a plusieurs commentaires à faire au conseil.

- Y a-t-il une possibilité d'offrir une subvention pour permettre à ceux qui ne se sont pas connectés au réseau pluvial lors de son implantation de le faire afin de se conformer à la réglementation ?
- Y a-t-il une possibilité d'interdire aux citoyens de passer la tondeuse après 16h la fin de semaine ?
- Y a-t-il une possibilité d'offrir une ristourne aux citoyens de 65 ans et plus qui font les 3 paiements de taxes à l'intérieur des délais impartis ?
- Demande pourquoi la vitesse sur le rang Saint-Régis Nord a-t-elle été réduite à 70km/h.

Monsieur le maire mentionne que le conseil prend en note les suggestions proposées. En ce qui concerne la limite de vitesse, une étude a démontré que plusieurs accidents étant survenus dans certaines courbes du rang Saint-Régis ont motivé la décision de réduire la limite de vitesse à 70 km/h.

M. Pelletier : Demande un suivi concernant le dossier de la piste cyclable.

Monsieur le maire mentionne qu'une annonce de la CMM est prévue prochainement concernant le développement du réseau cyclable métropolitain.

M. Charon : Demande un suivi concernant le dossier du parc industriel

Monsieur le maire mentionne qu'une rencontre est prévue avec un des propriétaires à son retour de vacances afin de faire avancer le dossier.



RÈGLEMENTS :

A) ADOPTION RÈGLEMENT 420-2017 / ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC

8537-08-2017 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 5 juin 2017;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement 420-2017 relatif à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public.

B) ADOPTION RÈGLEMENT 421-2017 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT BORDURES RUE RICHER

8538-08-2017 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de l'assemblée régulière du 6 mars 2017 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement 421-2017, règlement prévoyant une dépense de 14 729\$ pour l'installation de bordures sur la rue Richer.

C) ADOPTION RÈGLEMENT 416-2017 / ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'AQUEDUC ET DU RÉSEAU D'ÉGOUTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de l'assemblée régulière du 5 juin 2017 :

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement 416 -2017, relatif à l'administration générale de l'aqueduc et du système d'égouts municipaux de la corporation municipale de Saint-Isidore.

URBANISME :

A) DÉROGATION MINEURE / 88 RUE BOYER / URB-2017-17

8540-08-2017 Considérant la demande de dérogation mineure visant à permettre un empiètement de 4,88 mètres d'un espace de stationnement devant la façade du bâtiment principal alors que le *Règlement de zonage et de PIIA no. 340-2010* stipule qu'aucune case de stationnement n'est permise devant la façade d'un bâtiment principal;

Considérant le rapport préparé par l'urbaniste, dossier URB-2017-17;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de la réunion du 22 juillet 2017 ;

Il est résolu unanimement d'entériner le projet visant à permettre un empiètement de 4,88 mètres d'un espace de stationnement devant la façade du bâtiment principal.

Suite à la recommandation du CCU, le conseil recommande qu'un aménagement paysager intéressant soit réalisé (zone de verdure aménagée) devant la façade de l'ancien garage (devenu résidence), sans nécessairement être à la pleine largeur (de l'ancien garage), de façon à atténuer l'effet de la dérogation mineure demandée.

B) PIIA / 58 RUE LANGEVIN / URB-2017-18

8541-08-2017 Considérant la demande de PIIA visant un projet de construction d'un abri d'auto permanent rattaché à la résidence sur le lot 2 867 978, laquelle résidence porte le numéro civique 58, rue Langevin, à Saint-Isidore ;

Considérant le rapport préparé par l'urbaniste, dossier URB-2017-18 ;

Considérant que le projet d'abri d'auto permanent sera conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur et notamment au *Règlement de zonage et de PIIA no. 340-2010* ;



CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de la réunion du 22 juillet 2017 ;

Il est résolu unanimement d'entériner le projet de construction d'un abri d'auto permanent rattaché à la résidence unifamiliale située au 58, rue Langevin, sur le lot 2 867 978, conformément au projet présenté au dossier URB-2017-18.

ADMINISTRATION :

A) MODIFICATION RÉSOLUTION 8445-04-2017 / ADOPTION RÈGLEMENT 408-2017

8542-08-2017 CONSIDÉRANT la résolution 8445-04-2017 relative à l'adoption du règlement 408-2017, modifiant le règlement 340-2010 sur le zonage et le PIIA ;

CONSIDÉRANT la grille des spécificités présentée en annexe du règlement et en faisant partie intégrante ;

CONSIDÉRANT que lors de la codification administrative il fut remarqué que les colonnes 271(B) et 272(B) n'étaient pas décrites dans le libellé du règlement ;

Il est résolu unanimement de confirmer que ces deux colonnes font partie intégrante du règlement et qu'elles doivent être ajoutées au règlement 340-2010 lors de la codification administrative.

B) MODIFICATION RÉSOLUTION 8470-05-2017 / ADOPTION RÈGLEMENT 397-2016

8543-08-2017 CONSIDÉRANT la codification administrative actuellement en cours de réalisation ;

CONSIDÉRANT les erreurs décelées dans le règlement 397-2016 concernant la numérotation des articles à insérer dans le règlement 340-2010 ;

Il est résolu unanimement de modifier la numérotation des articles modifiés par le règlement 397-2016 conformément au document préparé par l'inspectrice municipale responsable de la codification administrative.

C) RÉSOLUTION DEMANDE AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION POUR LE RESSURFAÇAGE DU RANG SAINT-SIMON

8544-08-2017 ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

D) RÉSOLUTION DEMANDE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (PRIMEAU)

8545-08-2017 ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance des modalités relatives au programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU) ;



ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire pour permettre l'implantation d'un réseau d'égout pluvial sur le rang Saint-Régis entre les rues Boyer et Gervais dans le cadre des travaux d'urbanisation prévus sur ce tronçon ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMEAU.

E) DEMANDE DE CITOYENS POUR L'ENTRETIEN PAR LE MTQ DE L'ACCOTEMENT FACE AU 152 À 156 SAINT RÉGIS-SUD

8546-08-2017 CONSIDÉRANT le problème vécu par les citoyens aux abords du 154 Saint-Régis Sud qui se retrouve avec des quantités importantes de gravier rependu sur leurs terrains provenant de l'accotement du rang Saint-Régis, provoqué par le fait qu'ils se retrouvent dans une courbe et que les roues des camions poussent le gravier sur leurs terrains ;

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par les citoyens du 152, 154 et 156 Saint-Régis Sud afin de demander au MTQ de paver l'accotement devant leur propriété ;

CONSIDÉRANT que des situations similaires sont aussi présentes dans les courbes situées entre le 286 et 354 Saint-Régis Sud ;

Il est résolu unanimement de demander au MTQ de procéder au pavage de l'accotement dans ces secteurs du rang Sain-Régis afin d'augmenter les sécurités des usagers et d'éliminer le d'agrément des citoyens limitrophes.

F) RENOUELEMENT CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

8549-08-2017 Il est résolu unanimement de procéder au renouvellement d'adhésion de la Municipalité de Saint-Isidore à l'organisme « Carrefour action municipale et Famille » pour 2016-2017.

Coût : 75.00 \$ + taxes

G) DEMANDE SUBVENTION EXPOSITION DE PHOTOS

8550-08-2017 CONSIDÉRANT la demande formulée par le comité photo pour l'organisation d'une exposition de photos antiques sur les lieux, les gens et les événements de Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT la participation financière des trouvaillies à bas prix dans le projet d'une valeur de 1 000\$;

Il est résolu unanimement d'octroyer une somme de 300\$ pour l'organisation de l'exposition de photo.

Coût : 300\$

F) RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31-07-2017

Les membres du Conseil accusent réception du rapport budgétaire au 31-07-2017.

VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item Varia



COMPTES À PAYER

8551-08-2017 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de juillet 2017 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 205 580.52 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8552-08-2017 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de juillet 2017 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8388-01-2017 pour un montant de 67 329.06 \$.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste
que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier